

Concours -Règlements

Le concours est tenu par Les Mosaïcultures internationales de Montréal. Il se déroule sur le compte Facebook de **Du jardin dans ma vie**, du moment de la publication Facebook jusqu'à la date limite indiquée dans la publication. Toute référence à des heures fait référence à des heures en vigueur localement dans la Ville de Québec, province de Québec.

1. Prix

Les cinq personnes désignées gagnantes remporteront chacune le prix suivant : une paire de billets pour visiter Les Mosaïcultures Québec 2022, qui se tiendront du 24 juin au 10 octobre 2022, au Parc du Bois-de-Coulonge à Québec. Chaque prix est d'une valeur de 50 \$ pour un total de 250 \$.

2. Comment participer

Pour participer à un concours des Mosaïcultures, il faut se rendre sur le compte Facebook de **Du jardin dans ma vie** à <https://www.facebook.com/dujardindansmavie/> sur la publication du concours.

Ensuite, il faut lire les règlements du concours en suivant le lien et répondre à la question en commentaire sur la publication pour participer. Une seule participation par personne est permise. Le concours s'adresse uniquement aux résidents et résidentes du Québec. Pour être admissibles au tirage, les participants doivent avoir répondu à la question au plus tard à la date indiquée dans la publication. Aucun achat requis.

2. Le tirage

Un tirage au sort sera fait parmi tous les participants qui auront donné une réponse au plus tard à la date limite indiquée dans la publication (vendredi 3 juin, à midi).

Les participants sélectionnés recevront un avis par message privé sur Facebook la soirée même du tirage (vers 18h), afin de leur annoncer qu'ils ont gagné et de leur demander leurs adresses postales afin de leur envoyer le prix.

Chaque participant sélectionné aura un délai maximum de quarante-huit (48) heures pour transmettre une adresse postale valide à laquelle son prix lui sera expédié. En l'absence de réponse, un autre participant sera alors tiré au sort parmi les autres participants admissibles jusqu'à ce qu'un nouveau gagnant soit déclaré.

3. Règles générales

En s'inscrivant à ce concours, les participants reconnaissent expressément que ce concours n'est pas associé, ni géré, ni commandité par Facebook ni Instagram. La

responsabilité de Facebook ni d'Instagram n'est en aucun cas engagée par la tenue de ce concours.

Les personnes gagnantes autorisent les organisateurs du concours à utiliser leurs noms, villes de résidence, image, photographie, voix, déclaration et/ou présences à des fins publicitaires ou autres en lien avec ce concours, sans aucune restriction de temps, de média et de territoire, et ce, sans aucune forme de rémunération.

N.B. Le genre masculin est utilisé comme générique à seule fin d'alléger le texte.